

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 689

Artikel: Quelques verts à Berne
Autor: J.D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024991>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

689

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 689 23 juin 1983
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

Quelques verts à Berne

On le sait maintenant, dans trois cantons au moins, davantage peut-être, ils solliciteront les suffrages des citoyens. Dans le canton de Vaud, à Genève et à Zurich, l'arithmétique électorale leur donne quelques chances de succès.

«Ils», ce sont les verts, «alternatifs» d'une part, qui se situent résolument à gauche de l'échiquier politique, écologistes «authentiques» d'autre part, qui refusent le classement traditionnel gauche-droite.

Le paysage politique helvétique, décidément, se met au vert. Déjà, les partis politiques bourgeois historiques doivent tolérer en leur sein des parlementaires écologistes. Le parti socialiste a largement ouvert ses portes à cette sensibilité «nouvelle» et les positions qu'il affirme le démarquent très nettement des partis frères européens. Les Organisations progressistes enfin, en adoptant leur nouveau programme, ont pris pour modèle les verts d'outre-Rhin.

Qu'est ce qui pousse donc les mouvements écologistes à peine nés à vouloir prendre pied au Parlement?

Qu'en France ou en Allemagne de l'Ouest, les verts cherchent à jouer les trouble-fête dans le jeu clos de la majorité et de l'opposition, on comprend; dans les démocraties représentatives où s'affrontent deux partis ou deux blocs opposés sensiblement égaux, c'est un moyen privilégié de se faire entendre. Mais en Suisse, où les droits populaires sont plus que formels — c'est d'ailleurs à travers eux que les premières victoires écologistes ont pu être enregistrées — et où l'enceinte parlementaire

n'a guère une fonction de haut-parleur, à quoi bon? Deux ou trois voix vertes de plus ne vont pas modifier nettement les rapports de forces.

Qui plus est, cette tentation parlementaire risque d'affaiblir le mouvement. En le divisant et en l'épuisant, si les élus se prennent au jeu politique, un jeu qui exige un investissement considérable. Les déceptions de la «base» risquent d'être à la mesure de ses espoirs.

Le mouvement écologiste est un mouvement populaire né d'un malaise largement ressenti face aux retombées négatives de la croissance économique, né aussi de la conscience de l'impasse où nous conduisent nos rapports avec l'environnement. Mais surtout, la force de ce mouvement réside dans sa capacité d'obtenir des résultats concrets. On n'enthousiasme pas longtemps ces militants-là avec des idées. Or le champ d'action est vaste et loin d'être épuisé dans les communes, les cantons et au plan fédéral. En matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de transports, d'énergie, de pollution, par exemple. De nombreuses lois et règlements sont à changer ou tout simplement à faire respecter. Voies de recours, initiatives, dénonciations, manifestations, les moyens d'actions sont multiples. Et les partis politiques n'ont ni le temps ni le goût de s'y consacrer.

Le mouvement écologiste veut maintenant entrer au Parlement. Il n'a guère de chances de convaincre les députés des autres partis sur ce terrain-là et le risque est grand qu'il perde dans l'aventure énergie et crédibilité.

J. D.